



Protéger l'environnement, j'adhère !

Dossier de presse



Contact : Guillaume Simon

tél : 03 88 58 38 47

courriel : guillaume.simon@ariena.org

Association régionale
pour l'initiation
à l'environnement
et à la nature en Alsace





Association régionale pour l'initiation
à l'environnement et à la nature en Alsace
Mission reconnue d'utilité publique

6 route de Bergheim - 67600 Sélestat
03 88 58 38 48 - info@ariena.org
www.ariena.org

Sélestat, le mercredi 14 juin 2017

Communiqué de presse

« Protéger l'environnement, j'adhère ! »

Les classes agissent et exposent à l'Agence territoriale Sud Alsace de Mulhouse

Les classes alsaciennes participant à l'opération « Protéger l'environnement, j'adhère ! » coordonnée par l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena) exposent leurs réalisations **du 22 au 28 juin 2017 à l'Agence territoriale Sud Alsace de Mulhouse** (Antenne locale de la Région Grand Est), 4 avenue du Général Leclerc.

Agir pour le développement durable au travers d'un projet pédagogique mené à l'année : telle a été la motivation de 65 classes, allant de la maternelle au lycée, soit près de 1500 élèves, pour participer cette année à « Protéger l'environnement, j'adhère ! ». Ce dispositif leur permet de bénéficier de 12 à 15 heures de soutien pédagogique et technique d'un animateur professionnel en éducation à la nature et à l'environnement.

L'Ariena coordonne pour la 21^e année cette opération dans laquelle s'investissent les collectivités locales (Région Grand Est, Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), l'Etat (Rectorat de l'Académie de Strasbourg, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Agence de l'eau Rhin Meuse) et le secteur privé (EDF, Weleda, Suez).

En fin d'année scolaire, les classes ayant été soutenues pour leur projet participent à une exposition qui vise à valoriser les travaux des élèves auprès du public. En visite libre du 22 au 28 juin 2017, l'exposition « Protéger l'Environnement, J'adhère ! » a lieu cette année à l'Agence territoriale Sud Alsace à Mulhouse. Les classes participantes se verront récompensées lors d'une **remise de prix organisée sur le lieu d'exposition le mercredi 28 juin 2017 à 15h**. Les lauréats recevront leurs lots par les partenaires présents.

Au programme de l'après-midi du mercredi 28 juin:

- **14h - 15h** : Visite libre de l'exposition
- **15h** : Remise des prix
- **15h45** : Pot de l'amitié

Contact presse :

Guillaume Simon

guillaume.simon@ariena.org

Téléphone : 03 88 58 38 47





Encourager les projets environnementaux en Alsace

Le dispositif "Protéger l'environnement, j'adhère !" (PEJ) vise à impulser et à accompagner les projets d'éducation à l'environnement des établissements scolaires d'Alsace. Il est coordonné par l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena).

Par le biais d'appels à projets, ce dispositif permet aux enseignants de bénéficier du soutien technique et pédagogique d'un animateur professionnel du réseau Ariena pour monter des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et au développement durable. C'est la 21^{ème} année que l'Ariena coordonne ce dispositif, et depuis la création de celui-ci, de très nombreux projets PEJ, riches et diversifiés, ont vu le jour dans des classes allant de la maternelle au lycée (publics et privés).

Ces projets ont pour objectif de sensibiliser davantage les élèves à la protection de l'environnement, de les impliquer dans cette démarche et de valoriser leurs réalisations. Les critères suivants sont pris en compte dans la sélection des projets :

- la mise en œuvre d'une action concrète pour l'environnement et le développement durable pour contribuer à améliorer la gestion et la protection du cadre de vie,
- l'implication des jeunes, en les incitant à prendre des initiatives par une approche de terrain concrète et sensible et sur la base de leurs interrogations et de leurs idées,
- la dimension innovante du projet, où la créativité des jeunes sera mise au service de l'environnement,
- l'insertion dans une dynamique locale, de quartier, de village ou de ville, en associant les partenaires associatifs, publics ou privés.

Chiffres : environ 70 projets soutenus chaque année

Thèmes possibles : Les projets peuvent notamment porter sur le thème de l'eau, de l'alimentation, des énergies renouvelables, de la faune, de la flore, des transports, des déchets, des patrimoines naturels, etc.

Exemples de projets : aménagement d'un jardin écologique, plantation d'un arboretum, découverte de l'île de Rhinau, aménagement d'un sentier sensoriel à l'école, création d'un biotope aquatique, découverte des insectes de la cour de l'école, apprendre à avoir une démarche d'éco-mobilité à l'école...

Des partenaires financiers et techniques mobilisés pour l'éducation à l'environnement

Le dispositif "Protéger l'environnement j'adhère !" réunit un grand nombre de partenaires publics et privés qui partagent le même intérêt pour l'environnement et la volonté de développer et promouvoir une éducation à l'environnement basée sur l'expérimentation de terrain dans les écoles alsaciennes. L'investissement des différents partenaires n'est pas que d'ordre financier. Ils participent au sein d'un comité de pilotage coordonné par l'Ariena à l'organisation des différents temps d'animation du dispositif. Ils font vivre le dispositif en organisant et en mettant en place les éléments de communication, les appels à projets. Ils participent aux jurys de sélection des projets, organisent les temps forts du dispositif comme les journées d'information aux enseignants, les expositions de fin d'année. Ils participent également avec l'Ariena à la remise des prix, qui récompense les classes ayant présenté au concours les projets les plus remarquables.

Aujourd'hui, le dispositif bénéficie du soutien de la Région Grand Est, du Conseil départemental du Bas-Rhin, du Conseil départemental du Haut-Rhin, du Rectorat de l'Académie de Strasbourg, de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, d'EDF, de Suez, et Weleda.



Le Calendrier du dispositif

Deux sessions sont organisées. Une première session, en mai, permet aux enseignants qui le souhaitent de monter leurs projets plus en amont en vue de les commencer dès septembre. Une seconde session, en septembre, est organisée pour les enseignants voulant monter leurs projets à partir de la rentrée.

1^{ère} session

Avril-mai : montage du projet et journée d'information
31 mai : date limite de dépôt des dossiers
Juin : sélection des projets
Septembre à juin : réalisation du projet

2nde session

Septembre-octobre : montage du projet
15 novembre : date limite de dépôt des dossiers
Novembre : sélection des projets
Novembre à juin : réalisation du projet
Courant juin : bilans, concours et exposition

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site www.ariena.org/pej.

Trois étapes pour un projet

1 Montage et dépôt du projet

L'Ariena propose un accompagnement technique, méthodologique et pédagogique en mettant les établissements en relation avec un animateur qualifié avec qui les projets sont menés à terme. Cet animateur les accompagne dans la constitution des dossiers et dans la réalisation des projets. En effet, l'Ariena regroupe au sein de son réseau associatif les structures qui emploient ces professionnels, pour une grande majorité, titulaires d'un BTS, d'un brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP), d'un diplôme d'éco-interprète ou ayant acquis une expérience reconnue en matière d'éducation à l'environnement. Pour le montage du dossier et du projet, les enseignants peuvent demander le soutien des conseillers pédagogiques en environnement des inspections académiques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Une fois les dossiers complétés, ils sont à retourner à l'Ariena après signature du chef d'établissement et, pour les écoles, de l'inspecteur de l'Education nationale de leur circonscription.

2 Réalisation du projet

Le projet défini et validé, l'enseignant et l'animateur qui l'accompagne réalisent conjointement un planning des heures d'animation. Une quinzaine d'heures d'animations à réaliser, en classe et à proximité de l'école et réparties tout au long de l'année scolaire sont attribuées à chaque projet soutenu.

3 Valorisation des réalisations des élèves

A l'issue du projet, il est demandé aux enseignants de retourner un bilan obligatoire sur support informatique ou papier. Ce bilan porte à la fois sur la présentation et le déroulement du projet ainsi que sur l'évaluation de l'opération. Envoyé avant le 31 mai, ce document sert également de support au jury qui attribue un prix par niveau scolaire aux meilleurs projets. Les classes sont invitées à présenter leurs productions (journal, panneaux, projections, spectacles, album, CD-Rom, sites Internet, etc.) lors d'expositions organisées dans différentes associations. La liste des dates et des lieux d'exposition est communiquée chaque année aux enseignants.

L'Ariena : association coordinatrice du dispositif

L'Ariena, Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace, dont l'objectif est de développer et de promouvoir les activités d'éducation à l'environnement sur le territoire alsacien, est née d'une volonté régionale. Association tête de réseau, elle fédère une cinquantaine d'associations alsaciennes d'éducation à l'environnement. Association unique en son genre et reconnue d'utilité publique, elle regroupe dans son administration : associations, élus et administrations.

Le conseil d'administration de l'Ariena est composé :

- des membres actifs constitués des représentants des associations membres du réseau,
- des membres de droit constitués de la Région Alsace, des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du Conseil Economique et Social d'Alsace, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, et d'Alsace nature.

Pour atteindre cet objectif, l'association s'est fixée quatre champs d'actions :

- animer le réseau de professionnels et de bénévoles des associations agissant avec les collectivités pour le développement d'activités éducatives sur l'environnement, la nature, les patrimoines, la qualité de vie (eau, paysages, air, déchets, transports, énergies...) et le développement durable,
- soutenir les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations du réseau Ariena, des collectivités, des entreprises, des établissements scolaires, etc.,
- former les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et expérimenter de nouveaux projets dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage et les entreprises, etc.,
- concevoir des outils pédagogiques, des expositions, des sentiers pédagogiques ou des guides professionnels d'aide au montage de projet afin d'accompagner les démarches de sensibilisation.

Un réseau associatif riche et diversifié

Le réseau Ariena regroupe une cinquantaine de structures œuvrant pour l'éducation à l'environnement dans une démarche de développement durable. La richesse de ce réseau est d'être composé d'associations complémentaires tant au niveau des compétences que des activités proposées. Maisons de la nature, centres de vacances, associations de défense de l'environnement, fermes éducatives, musées, organismes de formation à l'environnement, parcs naturels régionaux, autant de structures dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement. La complémentarité de ces structures et leur répartition géographique permettent de répondre aux besoins des différents projets portés par les établissements scolaires en Alsace.

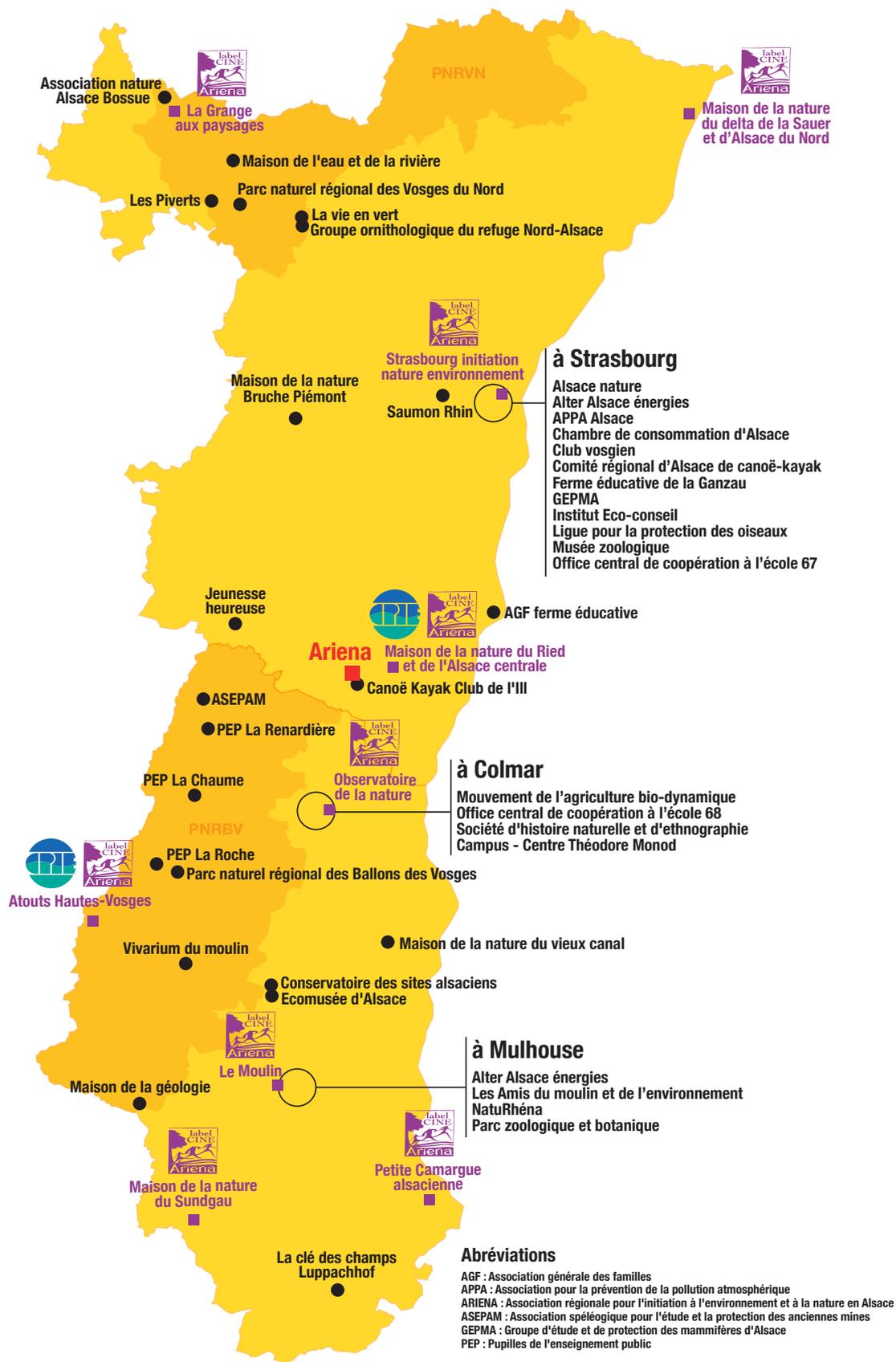
Ces structures cherchent à atteindre les objectifs suivant :

- donner l'envie d'agir en faveur de la nature et de l'environnement par le contact direct avec la nature et l'expérience vécue,
- apporter des informations intégrant la complexité des systèmes et l'évolution des connaissances,
- proposer une pluralité de discours afin de donner à chacun la possibilité de se forger sa propre opinion et de faire évoluer ses comportements.

Un label CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) distingue les structures du réseau dont l'activité entière est l'initiation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement et dont le rayonnement territorial s'appuie sur un partenariat avec les collectivités locales (membres de l'association labellisés CINE).

Pour aller plus loin, des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Ariena :

<http://www.ariena.org/>



Éduquer à l'environnement : un enjeu majeur

L'état de l'environnement est le résultat des actions quotidiennes de chacun d'entre nous. En faisant évoluer les comportements individuels, nous pouvons construire un avenir viable pour nous-même et pour notre planète.

L'éducation à l'environnement permet :

- d'apprendre à connaître la nature pour mieux l'apprécier et la préserver,
 - de former des citoyens conscients et responsables à l'égard de l'environnement, libres de leurs choix et acteurs au sein de la société,
 - de consolider les liens entre les hommes et la nature,
 - de responsabiliser chacun et d'agir pour l'environnement,
 - de concilier les exigences sociales, économiques et environnementales...
- ... Afin de tendre vers un développement durable.

Les activités proposées et les démarches pédagogiques mises en œuvre prennent en compte le développement individuel de chacun, favorisent l'autonomie, l'intégration et la cohésion sociale.

L'Ariena regroupe des associations, des collectivités territoriales (Région, Départements, Parcs naturels régionaux) et les services de l'Etat (DREAL, Education nationale, DRJS) pour développer ensemble l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace.
Elle a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de l'environnement.



**Association régionale
pour l'initiation
à l'environnement
et à la nature
en Alsace**

Ariena
6, route de Bergheim
67600 Sélestat
tél. : 03 88 58 38 48
fax : 03 88 58 38 41
courriel : info@ariena.org
site : www.ariena.org